

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 24 mars 2020 à 19h30 par conférence téléphonique et à huis clos aux citoyens

Présences téléphoniques :

Les conseillers Mme Aline Trudel, MM. Michel Proulx, Serge Clément, Bernard Daoust, Louis Thauvette et Marcel Guérin, sous la présidence du maire, M. Raymond Larouche

Sont également présents :

M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire trésorier agissant à titre de secrétaire de la séance
Mme Chantal Primeau, adjointe à la direction générale et greffe

Ayant constaté le quorum, le président d'assemblée, M. Raymond Larouche, déclare la séance légalement ouverte.

2020-03-64 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 mars 2020

Les points suivants sont ajoutés :

4.2 Règlement numéro 448-1-2020 modifiant le règlement numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2020 afin de modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes pour l'année 2020

7.3 Mises à pied temporaires / Pandémie de la COVID-19

8.1 Annulation des frais d'intérêts et de pénalités sur les soldes dus pour l'année de taxation 2020

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 mars 2020 modifié comme suit:

L'ordre du jour se lit comme suit :

Moment de réflexion

1. Ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 mars 2020

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020

3. Affaires financières

3.1 Acceptation des comptes du 13 février au 19 mars 2020 et le paiement des comptes incompressibles du 10 février 2020

- 3.2 Acceptation de la liste des bons de commande du 4 février au 19 mars 2020
- 3.3 Paiement de factures et décomptes progressifs
 - 3.3.1 Les Constructions B. Martel: paiement du décompte progressif numéro 5 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal
 - 3.3.2 Centre régional de services aux bibliothèques publique de la Montérégie : paiement de la facture numéro 2020-10046 pour les frais d'association pour l'année 2020
 - 3.3.3 E. Rollin Compagnie Ltée : paiement de factures dans le cadre du projet d'aménagement de la piste cyclable reliant les secteurs Haut-Chamberry et Lucerne
- 3.4 Financement pour règlements d'emprunts numéros 411-2017, 420-2018, 421-2018, 422-2018 et 437-2019:
 - 3.4.1 Soumissions pour l'émission d'obligations
 - 3.4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 350 000 \$ qui sera réalisé le 7 avril 2020

4. Règlements

- 4.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 454-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000\$ pour l'aménagement des parcs Besner, Jeanne et St-François
- 4.2 *Règlement numéro 448-1-2020 modifiant le règlement numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2020 afin de modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes pour l'année 2020*

5. Affaires administratives

- 5.1 Vidéotron : renouvellement de contrats pour le service téléphonique pour divers bâtiments municipaux

6. Ressources matérielles et immobilières

- 6.1 IGF Axion : Mandat professionnel de service d'ingénierie

7. Ressources humaines

- 7.1 Embauche de pompiers premiers répondants à temps partiel
 - 7.2.1 Embauche de M. Guillaume Boulanger-Laroche
 - 7.2.2 Embauche de M. Dany Morin
 - 7.2.3 Embauche de M. Pascal Gariepy
- 7.2 Reconduction de l'embauche temporaire de M. Guillaume Jasmin à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics
- 7.3 *Mises à pied temporaires / Pandémie de la COVID-19*

8. Affaires municipales

- 8.1 *Annulation des frais d'intérêts et de pénalités sur les soldes dus pour l'année de taxation 2020*

Parole au Conseil

Levée de la séance

Adopté à l'unanimité

2020-03-65 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 et renonce à sa lecture;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 février 2020 soit adopté le tout en conformité du Code municipal.

Adopté à l'unanimité

2020-03-66 Acceptation des comptes du 13 février au 19 mars 2020 et le paiement des comptes incompressibles du 10 février 2020

Il est proposé par Marcel Guérin
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes du 13 février au 19 mars 2020 et le paiement des comptes incompressibles du 10 février 2020 inscrits au journal des déboursés et tel que détaillé sur les listes des comptes payés dûment déposées aux membres du Conseil;

| FONDS D'ADMINISTRATION | MONTANT PAYÉ |
|--|---------------------|
| ▪ Paiement par chèques | 2 471 209.75\$ |
| ▪ Chèques annulés | 841 638.06\$ |
| ▪ Chèques règlements et fonds de parc | 0\$ |
| ▪ Paiements par prélèvement bancaire | 962 011.83\$ |
| ▪ Prélèvements bancaires annulés | 30.39\$ |
| ▪ Salaires versés – paies numéros 5 à 11 | 334 977.50\$ |
| ▪ Contribution de l'employeur | 44 980.90\$ |

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à effectuer les paiements requis pour les différents fonds.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-03-67 Acceptation de la liste des bons de commande du 4 février au 19 mars 2020

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

QUE conformément à l'article 961.1 du Code municipal, le rapport des dépenses présenté à cette séance inclus également le rapport des autorisations de dépenses émis au cours du mois précédent;

QUE la présente certifie que la liste des bons de commandes et la liste des engagements financiers de l'année 2020 transmises par le secrétaire-trésorier à chaque membre du Conseil, et émises le 19 mars 2020 ont été acceptées par le Conseil municipal à cette séance.

| BONS DE COMMANDES | MONTANT PAYÉ |
|-------------------------------|---------------------|
| ▪ Liste des bons de commandes | 89 694.35\$ |
| ▪ Listes des ententes | 3 015 772.88\$ |

Adopté à l'unanimité

2020-03-68

Paiement de factures et décomptes progressifs

Les Constructions B. Martel: paiement du décompte progressif numéro 5 dans le cadre du projet de construction d'un garage municipal

Projet numéro 2016-600-30

ATTENDU la résolution numéro 2019-08-362 octroyant le mandat à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal ;

ATTENDU le dépôt du décompte progressif numéro 5 pour les travaux exécutés jusqu'au 30 janvier 2020;

ATTENDU la recommandation de paiement dûment signée par la firme mdtp atelier d'architecture ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'AUTORISER le paiement du décompte progressif numéro 5 pour un montant de 510 554.34\$ (taxes en sus) à Les Constructions B. Martel pour les travaux de construction d'un garage municipal;

QU'une retenue contractuelle de 10% est appliquée pour un montant de 56 728.26\$ (taxes en sus);

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 421-2018.

Adopté à l'unanimité

2020-03-69

Paiement de factures et décomptes progressifs

Centre régional de services aux bibliothèques publique de la Montérégie : paiement de la facture numéro 2020-10046 pour les frais d'association pour l'année 2020

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale Gaby-Farmer-Denis est membre du Réseau biblio de la Montérégie;

ATTENDU la réception de la facture numéro 2020-10046 relative au frais d'association pour l'année 2020;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Serge Clément
Et résolu

D'ACQUITTER la facture numéro 2020-10046 du Réseau Biblio de la Montérégie au coût de 18 539.12\$ (taxes en sus) relative au frais d'association pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-03-70

Paiement de factures et décomptes progressifs

E. Rollin Compagnie Ltée : paiement de factures dans le cadre du projet d'aménagement de la piste cyclable reliant les secteurs Haut-Chamberry et Lucerne

Projet numéro 2019-800-02

ATTENDU le projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant les secteurs Haut-Chamberry et Lucerne dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec (PMVI);

ATTENDU QUE la subvention du PMVI est de 105 300\$ et que le coût de construction du lien cyclable s'avère plus élevé;

ATTENDU la réception de factures de E. Rollin compagnie Ltée pour des travaux effectués en lien avec le projet;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Bernard Daoust
Et résolu

D'AUTORISER le paiement des factures numéros 009641, 009642, 009643, 009644, 009645, 009646, 009647, 009648, à E. Rollin compagnie Ltée dans le cadre des travaux d'aménagement de la piste cyclable reliant les secteurs Haut-Chamberry et Lucerne au coût total de 22 917.50\$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au surplus accumulé pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-03-71 Demande de subvention, financement et autre
Financement pour règlements d'emprunts numéros 411-2017, 420-2018,
421-2018, 422-2018 et 437-2019
Soumission pour l'émission d'obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 411-2017, 421-2018, 420-2018, 422-2018 et 437-2019, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 avril 2020, au montant de 4 350 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 167 000 \$ | 1,35000 % | 2021 |
| 171 000 \$ | 1,55000 % | 2022 |
| 174 000 \$ | 1,75000 % | 2023 |
| 177 000 \$ | 1,95000 % | 2024 |
| 3 661 000 \$ | 2,10000 % | 2025 |

Prix : 98,32735

Coût réel : 2,45624 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 167 000 \$ | 1,70000 % | 2021 |
| 171 000 \$ | 1,85000 % | 2022 |
| 174 000 \$ | 2,00000 % | 2023 |
| 177 000 \$ | 2,15000 % | 2024 |
| 3 661 000 \$ | 2,20000 % | 2025 |

Prix : 98,67500

Coût réel : 2,48930 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 167 000 \$ | 1,60000 % | 2021 |
| 171 000 \$ | 1,75000 % | 2022 |
| 174 000 \$ | 1,85000 % | 2023 |
| 177 000 \$ | 2,00000 % | 2024 |
| 3 661 000 \$ | 2,15000 % | 2025 |

Prix : 98,32500

Coût réel : 2,51306 %

4 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

| | | |
|------------|-----------|------|
| 167 000 \$ | 1,60000 % | 2021 |
| 171 000 \$ | 1,80000 % | 2022 |
| 174 000 \$ | 2,00000 % | 2023 |

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 177 000 \$ | 2,10000 % | 2024 |
| 3 661 000 \$ | 2,20000 % | 2025 |

Prix : 98,54683

Coût réel : 2,51567 %

5 - BMO NESBITT BURNS INC.

| | | |
|--------------|-----------|------|
| 167 000 \$ | 2,00000 % | 2021 |
| 171 000 \$ | 2,00000 % | 2022 |
| 174 000 \$ | 2,20000 % | 2023 |
| 177 000 \$ | 2,25000 % | 2024 |
| 3 661 000 \$ | 2,50000 % | 2025 |

Prix : 98,97600

Coût réel : 2,70840 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Aline Trudel
 Appuyé par Bernard Daoust
 Et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 350 000 \$ de la Municipalité des Cèdres soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.;

QUE demande soit faite à ces derniers de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité

2020-03-72

Demande de subvention, financement et autre

Financement pour règlements d'emprunts numéros 411-2017 (263 700\$); 420-2018 (110 000\$); 421-2018 (3 500 000\$); 422-2018 (261 000\$) et 437-2019 (167 500\$)

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 350 000 \$ qui sera réalisé le 7 avril 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 350 000 \$ qui sera réalisé le 7 avril 2020, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 411-2017 | 269 000 \$ |
| 421-2018 | 1 885 000 \$ |
| 421-2018 | 1 647 000 \$ |
| 420-2018 | 112 000 \$ |
| 422-2018 | 266 000 \$ |
| 437-2019 | 171 000 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 411-2017, 421-2018, 420-2018, 422-2018 et 437-2019, la Municipalité des Cèdres souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Louis Thauvette
Et résolu

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 avril et le 7 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, BOUL. DON-QUICHOTTE
ILE-PERROT, QC
J7V 6L7

8. QUE les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité des Cèdres, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 411-2017, 421-2018, 420-2018, 422-2018 et 437-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

2020-03-73

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 454-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000\$ pour l'aménagement des parcs Besner, Jeanne et St-François

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

- [1] La conseillère, Aline Trudel, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 454-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 150 000\$ pour l'aménagement des parcs Besner, Jeanne et St-François;
- [2] Un projet de ce règlement est présenté séance tenante et une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée.

Adopté à l'unanimité

2020-03-74 Règlement numéro 448-1-2020 modifiant le règlement numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2020 afin de modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes pour l'année 2020

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (C. c-27.1)

[1] Le conseiller, Serge Clément, donne avis de motion qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, pour adoption, le règlement numéro 448-1-2020 modifiant le règlement numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2020 afin de modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

2020-03-75 Vidéotron : renouvellement de contrats pour le service téléphonique pour divers bâtiments municipaux et infrastructures

ATTENDU la réception de l'avis de renouvellement de Vidéotron dont l'abonnement à la téléphonie est échu depuis le 5 mars 2020 pour le compte du poste de pompage Daoust ;

ATTENDU QUE les comptes des postes de pompage Haut-Chamberry, Hungaria, Sophie et du Fleuve sont sans contrat depuis 2018 ;

ATTENDU la demande de prix conformément au règlement sur la gestion contractuelle ;

ATTENDU le prix avantageux offert par Vidéotron pour le renouvellement de ces comptes et la nécessité d'avoir une ligne téléphonique à ces postes ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin, à renouveler un contrat de 36 mois avec Vidéotron pour le service téléphonique terrestre pour les postes de pompage Daoust, Haut-Chamberry, Hungaria, Sophie et du Fleuve au coût mensuel de 22,16\$ (taxes en sus) par station de pompage.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-03-76 IGF Axion : mandat professionnel de service d'ingénierie

ATTENDU l'absence de l'ingénieur municipal pour des raisons médicales, et ce depuis la fin du mois d'octobre 2019 ;

ATTENDU la nécessité de se doter d'une ressource afin de compléter et/ou entamer les projets relevant de l'ingénierie et des infrastructures ;

ATTENDU l'offre de services professionnels de la firme IGF Axion pour une ressource en ingénierie ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 25 février dernier ;

Il est proposé par Aline Trudel
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

D'OCTROYER une banque d'heures d'honoraires professionnels en ingénierie à IGF Axion pour un montant n'excédant pas 20 000\$ pour l'année 2020.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

**2020-03-77 Embauche de pompiers premiers répondants à temps partiel
M. Guillaume Boulanger-Laroche**

ATTENDU QUE M. Guillaume Boulanger-Laroche est à l'emploi de la Municipalité à titre de préventionniste dont le poste ne fait pas partie de la convention collective des pompières et pompiers de Les Cèdres ;

ATTENDU le manque de pompiers premiers répondants à temps partiel en période de jour ;

ATTENDU les pourparlers entre le syndicat et la Municipalité ;

ATTENDU la recommandation du Comité des ressources humaines lors de la réunion du 25 février dernier ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Guillaume Boulanger-Laroche à titre de pompier premier répondant à temps partiel ;

QUE les tâches de M. Boulanger-Laroche à titre de pompier premier répondant à temps partiel relève de la convention collective des pompières et pompiers – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE M. Boulanger-Laroche conserve son emploi à titre de préventionniste, exclu de ladite convention collective.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-03-78

Embauche de pompiers premiers répondants à temps partiel
Embauche de M. Dany Morin à titre de pompier premier répondant à temps partiel

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 4 décembre 2019 ;

ATTENDU les candidatures déposées ;

ATTENDU les entrevues effectuées le 26 février 2020 ;

ATTENDU la recommandation du Comité du Service de sécurité incendie lors de la réunion du 25 février 2020 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Dany Morin à titre de pompier premier répondant à temps partiel, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-03-79

Embauche de pompiers premiers répondants à temps partiel
Embauche de M. Pascal Gariepy à titre de pompier premier répondant à temps partiel

ATTENDU l'offre d'emploi dûment publié le 4 décembre 2019 ;

ATTENDU les candidatures déposées ;

ATTENDU les entrevues effectuées le 26 février 2020 ;

ATTENDU la recommandation du Comité du Service de sécurité incendie lors de la réunion du 25 février 2020 ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

D'EMBAUCHER M. Pascal Gariépy à titre de pompier premier répondant à temps partiel, et ce conformément aux conditions de la convention collective des pompiers et pompières – section locale Les Cèdres 2017-2022 ;

QUE l'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant selon les critères prescrits par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-03-80 Reconduction de l'embauche temporaire de M. Guillaume Jasmin à titre de journalier/ouvrier au Service des travaux publics

ATTENDU la résolution numéro 2019-11-498 prolongeant l'embauche temporaire de M. Guillaume Jasmin à titre de journalier/ouvrier pour combler les besoins en personnel pour la période hivernale 2019-2020 au Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE la reconduction vient à échéance le 3 avril prochain ;

ATTENDU les besoins en personnel toujours présents au sein du Service des travaux publics ;

ATTENDU la nécessité de reconduire la période d'embauche de M. Jasmin ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

DE RECONDUIRE le poste de M. Guillaume Jasmin à titre de journalier/ouvrier pour la période du 6 avril 2020 au 3 octobre 2020 inclusivement, et ce conformément à la convention collective des employés de voirie en vigueur.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Jimmy Poulin
Directeur général et secrétaire-trésorier

2020-03-81 Mises à pied temporaires / Pandémie de la COVID-19

ATTENDU l'état d'urgence sanitaire décrété par le Gouvernement du Québec en raison de la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les mesures identifiées par les autorités gouvernementales à ce titre;

ATTENDU la révision des besoins organisationnels en fonction des services essentiels à maintenir et des tâches qui doivent être effectuées dans le respect des mesures de distanciation sociale;

ATTENDU QUE les employés attitrés à des fonctions qui entrent dans la catégorie des services essentiels sont en poste;

ATTENDU QUE plusieurs employés municipaux sont en télétravail afin de réduire au minimum les risques de propagation du coronavirus;

ATTENDU QU'un faible pourcentage des employés municipaux ne peuvent être attitrés au télétravail ou n'entrent pas dans la catégorie des services essentiels;

ATTENDU les efforts déployés pour maintenir le plus grand nombre d'emplois possible;

ATTENDU les discussions intervenues entre M. Jimmy Poulin, directeur général et secrétaire-trésorier et le représentant du Syndicat des employés de bureau ;

ATTENDU QUE malgré toute la considération portée aux employés, la Municipalité trouve difficilement envisageable de maintenir la rémunération d'employés qui ne fournissent pas de prestation de travail, et ce avec les revenus de taxes des citoyens et des contribuables;

ATTENDU le contexte évolutif de la situation;

ATTENDU QUE les employés touchés par cette mise à pied temporaire sont indiqués à la présente résolution ;

ATTENDU QUE ces mises à pied sont dues à des circonstances exceptionnelles et que de telles décisions ne sont jamais aisées;

ATTENDU les conventions collectives de travail en vigueur;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Marcel Guérin
Et résolu

QUE la Municipalité entérine la décision de mettre à pied, de façon temporaire, à partir du 24 mars 2020, les salariés suivants :

| NOM, PRÉNOM | POSTE | STATUT |
|------------------------------|----------------------------|---------------|
| Bergeron Josée | Préposée aux prêts | Temps partiel |
| Boulangier-Laroche Guillaume | Agent de prévention | Temps plein |
| Filion Mireille | Préposée à la bibliothèque | Temps plein |
| Gagnon-Tremblay Emilyanne | Préposée aux prêts | Temps partiel |
| Hervieux Diane | Préposée aux prêts | Temps partiel |
| Lanctôt Gabrielle | Préposée aux prêts | Temps partiel |
| Lauzon Julien | Surveillant de salles | Temps partiel |
| LeGrelle Françoise | Surveillante de salles | Temps plein |
| Marcotte Magdeleine | Préposée aux prêts | Temps partiel |

QUE la Municipalité prenne toutes mesures additionnelles appropriées permettant de s'ajuster au contexte évolutif de la situation;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Jimmy Poulin est instruit d'appliquer la présente résolution tel que décidé aux présentes.

Adopté à l'unanimité

2020-03-82 Annulation des frais d'intérêts et de pénalités sur les soldes dus pour l'année de taxation 2020

ATTENDU QUE la Municipalité des Cèdres a adopté, le 14 janvier 2020 le règlement numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la municipalité pour l'exercice financier 2020 ;

ATTENDU QUE l'article 8 dudit règlement prévoit que les comptes recevables porteront intérêt à raison de 10% et décrète une pénalité de 0.45% par mois de retard calculé quotidiennement jusqu'à concurrence de 5% par an à compter de l'expiration du délai prévu à l'article 1013 du Code municipall ;

ATTENDU l'autorité conférée aux membres d'un Conseil municipal suivant les termes contenus à l'article 981 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), quant à la détermination d'un taux d'intérêt différent du taux de base qui y est stipulé, soit de 5 % l'an ;

ATTENDU les circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19 et les implications économiques pouvant en découler pour la population en général, et particulièrement pour les contribuables de la Municipalité des Cèdres ;

Il est proposé par Serge Clément

Appuyé par Aline Trudel

Et résolu

DE FIXER à 0 % l'an le taux d'intérêt et à 0% l'an la pénalité applicable à toutes sommes dues aux termes de l'application du numéro 448-2019 relativement à l'appropriation des sommes requises et à l'imposition des taxes et compensations pour rencontrer les obligations de la Municipalité pour l'exercice financier 2020 ;

QUE ce taux temporaire soit maintenu du 24 mars 2020 et ce, jusqu'au 31 mai 2020.

Adopté à l'unanimité

Période de questions allouée aux citoyens

Aucune question n'a été reçue à l'adresse courriel ni par téléphone tel qu'annoncé aux citoyens sur le site internet et le Facebook de la Municipalité des Cèdres

Parole au Conseil

Les membres du Conseil ont la possibilité de soumettre leurs questions ou commentaires au Conseil.

2020-03-83 Levée de la séance ordinaire

ATTENDU QUE les points à l'ordre du jour sont tous épuisés;

Il est proposé par Serge Clément
Appuyé par Michel Proulx
Et résolu

QUE la présente séance ordinaire soit levée à 20h48.

Adopté à l'unanimité

Raymond Larouche
Maire

Jimmy Poulin
Secrétaire-trésorier